

IL Y A VERRE ET VERRE



Les bulles à verre ne sont pas des créatures omnivores. Seul le verre leur convient, c'est bien connu. Ce que l'on sait moins, c'est que tous les types de verre n'y sont pas les bienvenus. Surpris? Regardez bien l'information figurant sur les bulles à verre. Elle signale que seuls les bouteilles, les flacons et les bocaux en verre peuvent être déposés dans les bulles! Le dépôt de tout autre objet en verre ou fragile est interdit car il ne fait que perturber le processus de recyclage.

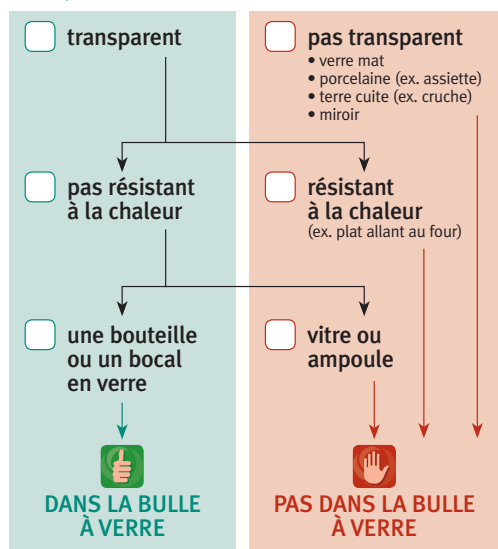
IL Y A 3 CHOSES AUXQUELLES IL FAUT FAIRE ATTENTION :

- 1 L'objet n'est pas transparent?** Ne le jetez pas dans une bulle à verre! Les objets opaques ne sont généralement pas faits de verre. Les bouteilles de vin en verre vert sont donc bien entendu autorisées, mais une bouteille de genièvre en terre cuite, des assiettes, des tasses etc., non! En effet, ils sont considérés comme problématiques car ils ne fondent pas avec les bouteilles, les flacons et les bocaux en verre.
- 2 L'objet résiste à la chaleur?** Lui non plus n'a rien à faire dans une bulle à verre!
« Comment ça, mon **plat pour le four** est tout de même transparent, non? » Oui, mais les plats pour le four (aussi bien que les **cafetières de percolateurs en verre, vitres de poêles...**) sont, par définition, résistants à la chaleur: ils ne fondent pas à la même température que le verre creux d'emballage et perturbent le processus de recyclage. Et d'ailleurs, votre plat pour le four ne répond pas à l'exigence de base: **ce n'est ni une bouteille, ni un bocal.**
- 3 C'est une lampe ou une vitre?** Idem, leur place n'est pas dans la bulle. Les verres à partir desquels ces objets sont fabriqués ont des propriétés spécifiques qui les rendent impropres à la production de nouvelles bouteilles, flacons et bocaux.



C'est donc très simple: SEULS LES BOUTEILLES, LES FLACONS ET LES BOCAUX EN VERRE TRANSPARENTS ont leur place dans les bulles à verre.

L'OBJET EN VERRE EST :



Renseignez-vous auprès du préposé de votre parc à conteneurs pour savoir si vous pouvez déposer ces objets (porcelaine et céramique, opaline et cristal, assiettes, verre à boire, plats pour le four, récipients et cruches en terre cuite, verre plat tel que vitres et miroirs) au parc à conteneurs. Si ce n'est pas le cas, emballez-les précautionneusement et déposez-les avec les ordures ménagères non recyclables, en s'assurant que le personnel de collecte ne risque pas d'être blessé.

Si vous doutez encore, consultez l'information sur les bulles à verre ou les instructions de tri dans votre calendrier des collectes. Vous pouvez bien entendu obtenir davantage d'informations auprès de votre commune ou de votre intercommunale Idelux sur le site www.idelux.be.



ENSEMBLE → TRIONS BIEN → RECYCLONS MIEUX